

figurer aussi, en 1521, au nombre des maîtres de métiers pour l'épicerie. Il fut conseiller de ville en 1523, 1524, 1534 et 1535, et devint conseiller et secrétaire du roi en 1549 (25).

A une époque, demeurée inconnue, Jean Camus se rendit acquéreur du fief sans justice de Roche-Cardon, appelé alors la Roche de Vaise, dont il prit toujours la qualité de seigneur.

Il devint aussi seigneur d'Arginy (Charentay), par son mariage avec Antoinette de Vinols, fille d'Antoine de Vinols, possesseur de ce fief. Mais dès l'année 1543, c'est-à-dire un an avant l'enregistrement, par le Parlement, de l'édit de Charles VIII, qui conférait la noblesse aux anciens échevins lyonnais, il se rendait acquéreur, à titre de seigneur engagiste, de la ville et châellenie de Saint-Bonnet-le-Château, de la seigneurie de Marols, et de la châellenie de Châtelneuf en Forez (26).

Mais une acquisition plus importante, faite par Jean Camus, fut celle des seigneuries de Châtillon-d'Azergues et de Bagnols en Lyonnais, qui lui furent cédées, le 17 août 1566, par Florimond Robertet, qui en avait hérité de sa mère, Jeanne Le Viste, veuve de Jean Robertet, vi-bailli de Vienne (27).

Ces deux fiefs voisins, situés dans la vallée de l'Azergues, avaient appartenu successivement aux familles d'Oingt, d'Albon et de Balzac. Divisée pendant plusieurs siècles

---

sur les drogues et épiceries, pour empêcher l'introduction des marchandises de mauvaise qualité et nuisibles à la santé publique.

(25) Archives municipales de Lyon. CC. 57, f<sup>o</sup> 282. V<sup>o</sup>.

(26) Archives de la Loire. A. 124.

(27) Archives du château d'Arcy, en Bourbonnais.